

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 8 février 2024

Date de convocation : 2 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, convoqué le 2 février 2024, après une première convocation envoyée le 26 janvier 2024 et une séance prévue le 1^{er} février mais n'ayant pas recueilli le quorum, s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Vice-Présidente pour les délibérations n°1 et 2 puis sous la Présidence de Christophe HOGARD, Président, à partir de la délibération n°3.

Présents : Christophe HOGARD à partir de la délibération n°3 - Bénédicte GARDIN - Magali LOISEAU - Alain CHENOIR - Alexandra BEAUNE - Valérie VERDON - Laydie PASQUIER - Françoise PINEAU - Marie-Françoise RAUTURIER - Marie-Thérèse ABINAL

Excusés/Pouvoirs :

Christophe HOGARD donne pouvoir à Bénédicte GARDIN pour les délibérations 1 et 2
Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON
Angélique RICHARD donne pouvoir à Magali LOISEAU
Odile PINEAU donne pouvoir à Françoise PINEAU
Christelle BOURMAULT donne pouvoir à Laydie PASQUIER
Florence DE CHABOT donne pouvoir à Alain CHENOIR
Franck GAUTHIER - Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Amélie PASQUIER - Christophe VILLENEUVE - Marie-Annick MENANTEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 9 aux délibérations 1 et 2 - 10 à partir de la délibération 3

Nombre d'administrateurs votants : 15

Secrétaire de séance : Magali LOISEAU

- **09 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024** - Rapporteur : Christophe HOGARD

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et doit se tenir dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel...

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le vote du budget primitif est fixé au 28 mars.

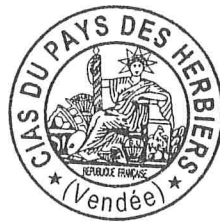


Département de la Vendée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport sur les orientations budgétaires ci-annexé,

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024
sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Magali LOISEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

Publié électroniquement le : 13 FEV. 2024
Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2024

